Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault

éducation
nationale

Circonscription
Montpellier ASH

Affaire suivie par :
Eric LOUVOIS
Bruno BIREAU
04 67 91 53 21

courriel
ce.0342069p@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le lundi 14 mars 2016

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'éducation nationale
de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs
Les instituteurs et professeurs des écoles
du département de l'Hérault
Pour attribution

Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
Pour information

OBJET : Recrutement sur postes à profil spécifique.
Appel à candidatures – rentrée 2016.

PJ : Annexe 1 : fiches « profil poste »
Annexe 2 : fiche de candidature pour les recrutements sur poste à profil spécifique

Certaines fonctions, en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement, sont attribuées à titre définitif, hors barème et selon une procédure particulière.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.
Vous trouverez en annexe 2 les fiches de postes relatives à chaque fonction.

Ces fonctions nécessitent de la part des candidats des compétences professionnelles particulières (cf. Fiches des postes à profil : annexes 1-a, 1-b, 1-c).

1) Liste des postes à profil spécifique

a- Poste d'enseignant référent Montpellier ASH 1 – Coordonnateur de la CDOEAS (annexe 1-a)
b- Poste de coordonnateur de l'Unité d'Enseignement du CHRU de Montpellier (annexe 1-b)
c- Poste de coordonnateur départemental SAPAD (annexe 1-c)

IMPORTANT : le détail de fonctionnement de certains postes à profil offerts au mouvement fait l'objet d'une publication sur le site de la DSDEN après le CTSD du 10 février 2016.

2) Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes :
- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 2 – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- **transmettent ce dossier à la circonscription Montpellier ASH par mail (ce.0342069p@ac-montpellier.fr) pour le 21 mars à 17 h au plus tard,**
- seront ensuite convoqués, **via leur adresse mail professionnelle** , devant une commission départementale qui proposera un classement à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault,
- procèderont obligatoirement à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

ATTENTION :
Une candidature sur l'un de ces postes nécessite à la fois, de renseigner la fiche de candidature et de saisir sur SIAM via I-PROF ce même vœu. Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre seulement de ces conditions serait réalisée, la candidature ne pourrait être prise en compte.

3) Traitement des candidatures

Le vœu exprimé sur l'un de ces postes ne sera examiné qu'à la condition d'avoir été formulé en premier. En cas de vœux multiples sur des postes attribués hors barème, ils devront se suivre (ne pas intercaler de vœu sur poste ordinaire). Ils seront alors examinés dans l'ordre de leur formulation.

Les enseignants seront affectés sur le vœu correspondant, « hors barème » selon le rang de classement établi par la commission.

4) Calendrier des opérations

Lundi 21 mars à 17 h : date limite de retour des candidatures par mail (ce.0342069p@ac-montpellier.fr).

Mercredi 23 mars après-midi : commissions d'entretien.

Pour le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
D.S.D.E.N de l'Hérault
la Secrétaire générale
Adjointe au secrétaire général d'académie
chargée du département de l'Hérault

Martine BOLUIX